



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 9

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Dominique GARNIER a donné procuration à madame Valérie DUMONT ;
Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;
Monsieur Franck GIRARD a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;
Madame Carole DAINNE a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 18 avril 2024

Objet : Budget primitif 2024

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Suivant l'analyse du compte administratif 2023 et dans le respect du débat d'orientation budgétaire du 11 mars dernier, les travaux des commissions ont guidé les propositions qui ont été étudiées par le conseil municipal en commission finances le 2 avril.

Il s'agit du premier budget suivant la nomenclature comptable M57 ; les crédits habituellement inscrits pour les dépenses imprévues en section de fonctionnement et en section d'investissement disparaissent, en revanche, des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section sont autorisés par décision de l'ordonnateur suivant la délibération du conseil municipal n° 7 du 26 juin 2023, à l'exception du chapitre 012, « charges de personnel », dont la compétence ressort au conseil municipal.

Le budget 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 8 475 000,00 € en section de fonctionnement et à 5 880 000,00 € en section d'investissement avec la reprise des résultats de l'exercice antérieur, soit un budget total de 14 355 000,00 €.

Chapitre	Article M14 2023	Article M57 2024	Budget primitif 2024 Dépenses de fonctionnement	Crédits 2023 (y compris V.C.)	Proposition 2024
011			Charges à caractère général	1 300 000,00	1 445 000,00
60			Achats et variation de stocks	673 000,00	708 000,00
	6042	6042	Achats de prestations de services	44 500,00	69 500,00
	60611	60611	Eau et assainissement	11 000,00	20 000,00
	60612	60612	Energie	363 000,00	350 000,00
	60613	60613	Gaz		
	60622	60622	Carburants	18 000,00	18 000,00
	60623	60623	Alimentation	63 000,00	73 000,00
	60628	60628	Autres fournitures non stockées	1 500,00	1 000,00
	60631	60631	Fournitures d'entretien	18 000,00	16 000,00
	60632	60632	Fournitures de petit équipement	35 000,00	35 000,00
	60633	60633	Fournitures de voirie	2 500,00	5 000,00
	60636	60636	Vêtements de travail	7 000,00	7 000,00
	6064	6064	Fournitures administratives	7 500,00	10 000,00
	6065	6065	Livres et abonnements bibliothèque	10 000,00	10 000,00
	6067	6067	Fournitures scolaires	13 000,00	13 000,00
	6068	6068	Autres matières et fournitures	78 000,00	80 000,00
	6078	6078	Autres marchandises	1 000,00	500,00
61			Services extérieurs	411 000,00	357 500,00
	611	611	Contrats de prestations de services	15 000,00	16 000,00
	6132			2 500,00	
	6135	613	Locations	22 500,00	22 000,00
	61521	61521	Entretien de terrains	35 000,00	30 000,00
	615221	615221	Entretien, réparations bâtiments publics	90 000,00	80 000,00
	615228	615228	Entretien, réparations autres bâtiments	44 000,00	25 000,00
	615231	615231	Entretien, réparations voiries	10 000,00	12 000,00
	615232	615232	Entretien, réparations réseaux	4 500,00	4 000,00
	61524	61524	Entretien bois et forêts	10 000,00	5 000,00
	61551	61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	25 000,00
	61558	61558	Entretien autres biens mobiliers	38 000,00	35 000,00
	6156	6156	Maintenance	58 000,00	55 500,00
	6161	6161	Multirisques	14 000,00	27 000,00
	6162	6162	Assurance obligatoire dommage-construction	7 000,00	500,00
	6168	6168	Autres primes d'assurance	5 500,00	0,00
	617	617	Etudes et recherches	5 000,00	6 000,00
	6182			2 000,00	
	6184	618	Divers	28 000,00	14 500,00
62			Autres services extérieurs	200 000,00	362 000,00
	6226			1 000,00	1 000,00
	6227	622	Rémunération intermédiaires, honoraires		
	6231			4 000,00	
	6232			67 500,00	
	6236	623	Publicité, publications, relations publiques	2 500,00	112 000,00
	6237			17 000,00	
	6238			1 000,00	
	6257			4 000,00	2 000,00
	6241			5 000,00	
	6247	624	Transports de biens, transports collectifs	5 000,00	10 000,00
	6251			500,00	
	6256	625	Déplacements et missions	1 500,00	2 000,00
	6261			11 000,00	
	6262	626	Frais postaux et frais télécommunications	13 500,00	23 000,00
	627	627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00
	6281	6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	1 000,00
	6282	6282	Frais de gardiennage	500,00	500,00
	6283	6283	Frais de nettoyage des locaux	60 000,00	80 000,00
	62878	62878	Remboursements frais à des tiers	3 500,00	3 000,00
	6288	6288	Autres services extérieurs	1 000,00	127 000,00
63			Impôts - taxes et versements	16 000,00	17 500,00
	63512			16 000,00	17 500,00
	6355	635	Autres impôts, taxes (Administration Impôts)		

Chapitre	Article M14 2023	Article M57 2024	Budget primitif 2024 Dépenses de fonctionnement (suite)	Crédits 2023 (y compris V.C.)	Proposition 2024
012			Charges de personnel	1 555 000,00	1 658 000,00
62			Autres services extérieurs	14 000,00	19 580,00
	6218	6218	Autre personnel extérieur	14 000,00	19 580,00
63			Impôts - taxes et versements	38 000,00	39 780,00
	6331			17 200,00	
	6332			850,00	
	6336	633	Impôts, taxes, versements (autre organisme)	17 400,00	39 780,00
	6338			2 550,00	
64			Charges de personnel	1 503 000,00	1 598 640,00
	6411	6411	Personnel titulaire	1 026 000,00	1 065 000,00
	6413	6413	Personnel non titulaire	52 000,00	70 000,00
	64171	6417	Rémunérations des apprentis	2 000,00	6 700,00
	6451			135 500,00	
	6453			257 750,00	
	6454			2 000,00	
	6455	6450	Charges de sécurité sociale et prévoyance	14 000,00	440 020,00
	6456			2 400,00	
	6457			50,00	
	6458			7 700,00	
	64731				
	6475	6470	Autres charges sociales	3 600,00	16 500,00
	6488	648	Autres charges de personnel		420,00
014			Atténuation de produits	42 000,00	18 000,00
	739223	7392221	Fonds de péréquation des ressources com. & intercom	17 096,00	15 000,00
		7395	Reversements de fraction de T.V.A.		3 000,00
	7489	7498	Autres reversements sur dotations et participations	24 904,00	
65			Autres charges de gestion courante	285 000,00	298 000,00
	6531	65311	Indemnités de fonction (élus)	74 568,00	77 930,00
	6532	65312	Frais de missions et de déplacement (élus)	2 500,00	2 500,00
	6533	65313	Cotisation de retraite (élus)	12 659,00	14 250,00
	6534	65314	Cotisations sécurité sociale - part patronale	8 403,00	8 900,00
	6535	65315	Formation (élus)	5 292,00	6 851,00
	65372	653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin mandat	52,00	55,00
	6541	6541	Créances admises en non-valeur	1 065,00	
	6542	6542	Créances éteintes	1 961,00	5 990,00
	65541	65561	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (organismes de regroupement)	2 300,00	
	6558	6558	Autres contributions obligatoires	1 000,00	5 902,00
	657358	657358	Subventions de fonctionnement autres groupements de collectivités (S.I.V.O.M. Antonnière)	30 000,00	30 522,00
	657362	657363	Subvention C.C.A.S.	10 000,00	12 000,00
	6574	65748	Subventions de fonctionnement autres personnes droit privé	135 000,00	133 000,00
	65888	65888	Autres (charges diverses de gestion courante)	200,00	100,00
66			Charges financières	0,00	0,00
	66111	66111	Intérêts des emprunts	0,00	0,00
67			Charges exceptionnelles	3 000,00	9 000,00
	673	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	9 000,00
68			Dotations provisions semi-budgétaires	5 000,00	3 000,00
	6817	681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions charges de fonctionnement	5 000,00	3 000,00
022	Chapitre 022 supprimé en M57		Dépenses imprévues	105 000,00	
023			Virement à la section d'investissement	3 931 204,00	4 855 966,00
042			Opérations d'ordre de transfert entre sections : amortissements	203 796,00	188 034,00
	6811	681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions charges de fonctionnement	203 796,00	188 034,00
			TOTAL	7 430 000,00	8 475 000,00

Chapitre	Article M14 2023	Article M57 2024	Budget primitif 2024 Recettes de fonctionnement	Crédits 2023 (y compris V.C.)	Proposition 2024
013			Atténuation de charges	1 000,00	500,00
	6419	6419	Remboursements rémunérations personnel	1 000,00	500,00
70			Produits des services, du domaine	120 215,00	125 000,00
	70311	70311	Concessions cimetières (produit net)	875,00	1 400,00
	7062	7062	Redevances service à caractère culturel	4 440,00	6 000,00
	7066	7066	Redevance service à caractère social (A.L.S.H. & Activ'Days)	23 000,00	25 000,00
	7067	7067	Redev. services périscolaires (restauration scolaire)	89 775,00	90 000,00
	7078	7078	Autres marchandises	125,00	
	70878	70878	Remboursements de frais par des tiers	2 000,00	2 600,00
73			Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	1 949 438,00
		73211	Attribution de compensation		1 870 303,00
	73212	73212	Dotation de solidarité communautaire		15 000,00
	73221	73221	F.N.G.I.R.		48 495,00
	73223	73223	Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.		5 000,00
	73224	73223	Fonds départ. D.M.T.O. pour communes – 5 000 hab.		10 640,00
73			Fiscalité locale	2 785 000,00	1 261 360,00
	73111	73111	Impôts directs locaux	1 479 760,00	998 360,00
	73112	73112	Cotisation sur la V.A.E	290 000,00	
	73113	73113	Taxe sur les surfaces commerciales	658 830,00	
	73114	73114	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	59 489,00	
	73212	73212	dotation de solidarité communautaire	20 000,00	
	73221	73221	F.N.G.I.R.	48 495,00	
	73223	73223	Fonds péréquation des ressources com. et intercom.	13 000,00	
	73224	73223	Fonds départ. D.M.T.O. pour communes – 5 000 hab.		
	7351	73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	35 426,00	83 000,00
	7368	73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	180 000,00	180 000,00
	7388	738	Autres taxes diverses		
74			Dotations et participations	260 000,00	200 000,00
	744	744	F.C.T.V.A.	10 187,00	12 040,00
	74718	74718	Autres participations Etat	117,00	250,00
	7473	7473	Participation départements	290,00	
	74748	74748	Autres communes	10 000,00	11 400,00
	74751	74751	Participation G.F.P. de rattachement	74 632,00	40 000,00
	7478	7478	Participations autres organismes	3 600,00	1 499,00
	7482	7482	Compensation perte de taxe add. droits enregistrement.	9 650,00	
	748313	748312	D.C.R.T.P.	22 473,00	21 214,00
	74833	74832	Etat - Compensation C.E.T. (C.V.A.E. et C.F.E.)	43 087,00	
	74834	74833	Etat- compensations exonération taxes foncières	65 684,00	69 597,00
	7484	7484	Dotation de recensement		
	7485	7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 280,00	44 000,00
75			Autres produits de gestion	137 635,00	165 578,00
	752	752	Revenus des immeubles	135 000,00	160 563,00
	7711	755	Dédits et pénalités		4 788,00
	7713	756	Libéralités reçues		
	7788	7588	Autres produits de gestion courante	2 500,00	
	7588	75888	Autres	135,00	227,00
77			Produits exceptionnels	0,00	8 100,00
	773	773	Mandats annulés (exercices antérieurs)		8 100,00
	775	7751	Produits des cessions d'immobilisations		
77(042)			Produits exceptionnels (opérations d'ordre de transfert entre sections)	1 213,00	0,00
	777	777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	1 213,00	
78			Reprises provisions semi-budgétaires	5 000,00	1 100,00
	7817	781	Reprises sur amortissements, dépréciat° & provisions	5 000,00	1 100,00
			Total des recettes de l'exercice	3 310 063,00	3 711 076,00
002			Excédent antérieur reporté	4 121 150,00	4 763 924,00
			TOTAL	7 431 213,00	8 475 000,00

Budget 2024 Dépenses d'investissement	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
	80 000,00 €	5 800 000,00 €	5 880 000,00 €
chapitre 20 : immobilisations incorporelles		8 000,00	8 000,00
article 2051 : concessions et droits similaires		8 000,00	8 000,00
chapitre 21 : immobilisations corporelles	12 609,00	1 396 000,00	1 408 609,00
article 2111 : terrains nus		25 000,00	25 000,00
article 2115 : terrains bâtis	3 200,00	545 000,00	548 200,00
article 2116 : cimetière		30 000,00	30 000,00
article 212 : agencements & aménagements terrains		120 000,00	120 000,00
article 2131: constructions bâtiments publics	5 923,00	404 000,00	409 923,00
article 2152 : installations de voirie		10 000,00	10 000,00
article 2158 : autres installations techniques		125 000,00	125 000,00
article 2182 : matériel de transport		48 000,00	48 000,00
article 2183 : matériel informatique	3 486,00	15 000,00	18 486,00
article 2184 : matériel de bureau et mobilier		30 000,00	30 000,00
article 2188 : autres immobilisations corporelles		44 000,00	44 000,00
OPERATIONS INDIVIDUALISEES	67 391,00	4 396 000,00	4 463 391,00
28 : nouvelle mairie (article 2313)	5 040,00		5 040,00
32 : pistes couvertes de padel (article 2313)	3 877,00		3 877,00
40 : maison de santé pluridisciplinaire (article 2031)	33 474,00		33 474,00
43 : cabinet dentaire (article 2131)	25 000,00		25 000,00
44 : salle de gymnastique (article 2131)		3 000 000,00	3 000 000,00
46 : réhabilitation ancienne mairie (article 2131)		806 000,00	806 000,00
48 : halle de tennis accessibilité P.M.R. (article 2131)		140 000,00	140 000,00
51 : espace végétalisé urbain mairie		400 000,00	400 000,00
52 : pistes de padel (article 2131)		50 000,00	50 000,00

Budget 2024 Recettes d'investissement	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 5 745 827,00 €	Total 5 880 000,00 €
	134 173,00 €		
<u>article 001 : solde d'exécution positif reporté</u>		438 675,00	438 675,00
<u>chapitre 10 : dotations – fonds divers</u>		107 729,00	107 729,00
article 10222 : F.C.T.V.A.		105 104,00	105 104,00
article 10223 : taxe d'aménagement		2 625,00	2 625,00
article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé		0,00	0,00
<u>chapitre 13 : subventions d'investissement</u>	<u>134 173,00</u>	<u>155 423,00</u>	<u>289 596,00</u>
article 1323 – opération n° 43 : Conseil Départemental (fonds de relance Territoires – Département 2020-2022)	31 273,00		31 273,00
article 1326 – opération n° 43 Le Mans Métropole		128 477,00	128 477,00
article 13462 – opération n° 43 : Etat (D.S.I.L.)	102 900,00		102 900,00
article 13462 – opération n° 47 : Etat (D.S.I.L.)		26 946,00	26 946,00
<u>chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement</u>		<u>4 855 966,00</u>	<u>4 855 966,00</u>
<u>chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections : chapitre 28 : amortissements</u>		<u>188 034,00</u>	<u>188 034,00</u>
Résultat	54 173,00	- 54 173,00	0,00



Budget primitif 2024

Note de présentation brève et synthétique

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune www.lachapellesaintaubin.fr, rubrique « conseil municipal », dossier « 15 avril 2024 – Budget primitif 2024 – Note de présentation brève et synthétique », ainsi que sur la borne de consultation tactile dans le hall d'entrée de la mairie, rubrique « conseil municipal », dossier « Convocation et ordre du jour des séances du conseil municipal ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables, à savoir : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

La date limite de vote par l'assemblée délibérante est fixée au 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement du conseil municipal et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 sera voté par le conseil municipal le 15 avril 2024.

Il pourra être consulté sur simple demande auprès du secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux et sera disponible sur le site internet de la collectivité, www.lachapellesaintaubin.fr, rubrique « conseil municipal », « Procès-verbaux et délibérations des séances du Conseil Municipal pour l'année 2024 », « * 15 avril 2024 », ainsi que sur la borne de consultation tactile, rubrique « Conseil Municipal », dossier « Délibérations des séances du Conseil Municipal », sous-dossier « 2024 », pavé « Délibérations de la séance du 15 avril 2024 ».

En préambule, il est précisé :

- qu'il s'agit du premier budget suivant la nomenclature comptable M57. Les crédits habituellement inscrits pour les dépenses imprévues en section de fonctionnement et en section d'investissement disparaissent. En revanche, des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section sont autorisés par décision de l'ordonnateur suivant la délibération du conseil municipal n° 7 du 26 juin 2023, à l'exception du chapitre 012, « charges de personnel », dont la compétence ressort au conseil municipal ;
- que le budget primitif 2024 étant voté après le compte administratif 2023, ledit budget primitif est présenté avec reprise des résultats antérieurs ;
- que ce budget est bâti suivant les bases du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté le 11 mars 2024 ;
- que ce budget est marqué par le passage en fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2024 au profit de Le Mans Métropole, qui a pour corollaire l'attribution par la communauté urbaine à la commune d'une allocation compensatrice d'un montant de 1 870 303,00 € suivant les produits perçus par la commune en 2023 comme suit et qui le seront dorénavant par l'établissement public de coopération intercommunale sous réserve par la suite de transferts de charges :
 - o cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) : 494 654,00 € ;
 - o fraction de T.V.A. définitive en compensation de la perte de la contribution à la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.) : 332 543,00 € ;
 - o compensations d'exonérations fiscales de C.F.E. : 43 087,00 € ;
 - o imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (I.F.E.R.) : 59 785,00 € ;
 - o taxe sur les surfaces commerciales (T.A.S.C.O.M.) : 910 182,00 € ;
 - o taxe additionnelle sur le foncier non bâti : 6 550,00 € ;
 - o reversement des concessions électricité, gaz et réseaux de chaleur : 1 505,00 € ;
 - o dotation de solidarité communautaire au titre de la fiscalité professionnelle de zone : 24 247,00 € ;
 - o à déduire : vérification et entretien des bornes à incendie : - 2 250,00 € ;
- que ce budget est établi avec la volonté :
 - o de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ainsi qu'en continuant d'accompagner les associations avec un accroissement des subventions de + 6 962,00 € [127 982,00 € en 2024 contre 121 020,00 € en 2023 (non compris l'aide à la première installation allouée à un médecin généraliste)], soit 5,75 % ;
 - o de rechercher auprès des partenaires que sont notamment l'Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Local, Fonds Vert), la Région des Pays de la Loire, le Conseil départemental de la Sarthe, Le Mans Métropole, voire le Fonds Européen de Développement Régional, la Caisse d'Allocations Familiales et autres organismes les subventions pour accompagner la collectivité dans le financement de ses programmes d'investissement chaque fois que possible ;
 - o que ce budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement et également par opération en investissement.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité avec, d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment la rémunération du personnel de la commune et, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

Ainsi, la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 8 475 000,00 €.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées par :

- les charges à caractère général (chapitre 011) qui portent sur l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures pour 1 445 000,00 € (+ 1 045 000,00 € par rapport à 2023 dont 125 000,00 € au sein de l'article 6288, autres services extérieurs », sont dédiés pour des ajustements envers d'autres chapitres à l'exclusion du 012, « charges de personnel », à l'instar des dépenses imprévues en M14) ;
- les charges de personnel (chapitre 012) représentent 44,68 % des recettes réelles de fonctionnement (3 711 076,00 €) et 48,32 % des dépenses réelles de fonctionnement [3 431 000,00 € donc non comprises les dépenses d'ordre constituées par les chapitres 023 (virement à la section d'investissement) et 042 (dotation aux amortissements) pour un total de 5 044 000,00 €], ce qui constitue, après ajustement d'un virement de crédits relatif à la « prime de pouvoir d'achat » intervenue fin 2023, une progression de 103 000,00 € suivant les informations communiquées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, savoir l'augmentation sur une année pleine de la valeur du point d'indice de + 1,5 % intervenue au 1^{er} juillet 2023, l'attribution de 5 points d'indice majoré au 1^{er} janvier 2024 à l'ensemble des agents, le glissement vieillesse technicité avec dix-huit changements d'échelon, trois nominations au grade supérieur, deux congés maternité dont un remplacement à 100 % et l'autre partiellement, l'actualisation du R.I.F.S.E.E.P. suivant une délibération du 11 mars dernier correspondant peu ou prou à la prime de pouvoir d'achat allouée en décembre 2023 ainsi qu'une provision pour une actualisation du point d'indice de 1,0 % au 1^{er} juillet, soit un lissage sur l'année de 0,50% ;
- les autres charges de gestion courante (chapitre 65) qui s'élèvent à 298 000,00 €, soit + 13 000,00 € par rapport à l'année passée (+ 4,56 %) se rapportent essentiellement aux indemnités des élus et aux subventions.

En dehors de l'excédent antérieur reporté pour 4 763 924,00 €, les recettes de l'exercice s'élèvent à 3 711 076,00 € dont :

- l'attribution de compensation versée par Le Mans Métropole (article 73211) : 1 870 303,00 € ;
- le produit des taxes foncières bâties, non bâties et de taxe d'habitation (article 73111) : 998 360,00 € ;
- la taxe sur la publicité extérieure (article 7368) : 180 000,00 € ;
- les revenus des immeubles (article 752) : 160 563,00 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement de l'année (3 711 076,00 €) et celui des dépenses réelles de fonctionnement [3 431 000,00 € (addition des chapitres 011, 012, 014, 65, 67, 68 provisions semi-budgétaires) donc non compris les chapitres 023 et 042] s'établit à 280 076,00 € ; cela constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Chapitre	Libellé des dépenses	Propositions Budget 2024
011	Charges à caractère général	1 445 000,00
012	Charges de personnel et frais	1 658 000,00
014	Atténuation de produits	18 000,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf article 6586 frais de fonctionnement des groupes d'élus : n'existe pas sur la commune)	298 000,00
<i>Total des dépenses de gestion courante</i>		<i>3 419 000,00</i>
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	9 000,00
68	Dotations aux provisions	3 000,00
<i>Total des dépenses réelles de fonctionnement</i>		<i>3 431 000,00</i>
023	Virement à la section d'investissement	4 855 966,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements)	188 034,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 044 000,00
Total des dépenses		8 475 000,00

Chapitre	Libellé des recettes	Propositions Budget 2024
013	Atténuations de charges	500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	125 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 949 438,00
731	Fiscalité locale	1 261 360,00
74	Dotations et participations	200 000,00
75	Autres produits de gestion courante	166 578,00
<i>Total des recettes de gestion courante</i>		<i>3 701 876,00</i>
77	Produits spécifiques	8 100,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 100,00
<i>Total des recettes réelles de fonctionnement</i>		<i>3 711 076,00</i>
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>		<i>0,00</i>
Total des recettes de l'exercice		3 711 076,00
		+
R 002 Résultat reporté		4 763 924,00
		=
Total des recettes de fonctionnement cumulées		8 475 000,00

c) La fiscalité

Les bases sont forfaitairement revalorisées de 3,9 %, en dehors de toutes variations physiques.

Le projet de budget primitif a été élaboré avec une reconduction des taux d'imposition.

Les bases, taux et produits des impôts locaux pour 2024 s'établissent comme suit :

Ressources fiscales dont le taux doit être voté en 2024			
Taxe	Base d'imposition	Taux	Produit
Taxe sur le foncier bâti	6 383 000,00	28,69 %	1 831 283,00
Taxe sur le foncier non bâti	65 800,00	34,40 %	22 635,00
Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	92 000,00	13,20 %	12 144,00
<i>Sous-total</i>			<i>1 866 062,00</i>
Ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2024			
Allocations compensatrices	Taxe foncière bâtie : 66 811,00		69 597,00
	Taxe foncière non bâtie : 2 786,00		
D.C.R.T.P. (dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle)			21 214,00
F.N.G.I.R. (fonds national de garantie individuelle des ressources)			48 495,00
<i>Coefficient correcteur sur le foncier bâti</i>			<i>- 867 702,00</i>
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale			1 137 666,00

d) Les dotations de l'Etat

La commune n'est pas éligible à la dotation forfaitaire au titre de la dotation globale de fonctionnement.

Elle sera indemnisée au regard des deux dispositifs de recueils pour les cartes nationales d'identité et les passeports : 44 000,00 € sont inscrits à cet effet (article 7485).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 880 000,00 € dont :

- en dépenses :
 - o restes à réaliser de l'année N-1 : 80 000,00 € ;
 - o propositions nouvelles : 5 800 000,00 €
- en recettes :
 - o restes à réaliser de l'année N-1 : 134 173,00 € ;
 - o propositions nouvelles : 5 307 152,00 € ;
 - o solde d'exécution positif reporté : 438 675,00 €.

Le budget d'investissement de la collectivité regroupe :

- en dépenses : il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Figurent les restes à réaliser ;

- en recettes : elles se présentent successivement :
- les restes à réaliser en recettes d'investissement, savoir des subventions de l'Etat et du Conseil départemental relatives à la construction du cabinet dentaire ;
 - l'excédent d'investissement reporté de 2023 ;
 - les dotations et fonds divers constitués par le fonds de compensation de la T.V.A. sur les investissements réalisés en 2022 (taux de récupération fixé à 16,404 % du montant T.T.C. des dépenses éligibles au fonds) et par la taxe d'aménagement reversée par Le Mans Métropole aux communes de la communauté urbaine ;
 - les subventions qui ont fait l'objet de décisions formelles d'attribution par les organismes ou entités co-financeurs ;
 - le virement de la section de fonctionnement ;
 - les amortissements dans le cadre des opérations d'ordre de transfert entre sections ;
- *nota* : la commune n'aura pas recours à l'emprunt pour assurer le financement de ces programmes.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Chapitre	Libellé des dépenses	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles 2024	Total R.A.R. + Propositions nouvelles 2024
20	Immobilisations incorporelles (article 2051)		8 000,00	8 000,00
21	Immobilisations corporelles	12 609,00	1 396 000,00	1 408 609,00
	<i>2111 : terrains nus</i>		25 000,00	25 000,00
	<i>2115 : terrains bâtis</i>	3 200,00	545 000,00	548 200,00
	<i>2116 : cimetière</i>		30 000,00	30 000,00
	<i>212 : agencements et aménagements de terrains</i>		120 000,00	120 000,00
	<i>2131 : bâtiments publics :</i>	5 923,00	404 000,00	409 923,00
	<i>2152 : installations de voirie</i>		10 000,00	10 000,00
	<i>2158 : autres installations, matériel et outillage techniques</i>		125 000,00	125 000,00
	<i>2182 : matériel de transport</i>		48 000,00	48 000,00
	<i>2183 : matériel informatique</i>	3 486,00	15 000,00	18 486,00
	<i>2184 : matériel de bureau et mobilier</i>		30 000,00	30 000,00
	<i>2188 : autres immobilisations corporelles</i>		44 000,00	44 000,00
Opérations	Total des opérations d'équipement	67 391,00	4 396 000,00	4 463 391,00
	Total	80 000,00	5 800 000,00	5 880 000,00

Chapitre	Libellé des recettes	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles 2024	Total R.A.R. + Propositions nouvelles 2024
13	Subventions d'investissement (hors 138)	134 173,00	155 423,00	289 596,00
10	Dotations, fonds divers		107 729,00	107 729,00
021	Virement de la section de fonctionnement		4 855 966,00	4 855 966,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		188 034,00	188 034,00
	Total	134 173,00	5 307 152,00	5 441 325,00
				+
	<i>R001 Solde d'exécution positif reporté</i>			438 675,00
	Total des recettes d'investissement cumulées			5 880 000,00

d) Les subventions d'investissements prévues

Il s'agit des subventions pour lesquelles une notification du concours a été attribué, savoir :

- d'une part, l'Etat pour l'installation l'année de poêles dans les logements de fonction de la gendarmerie : 26 946,00 € ;
- d'autre part, Le Mans Métropole pour la construction du cabinet dentaire : 128 477,00

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Principaux ratios

- Dépenses réelles de fonctionnement / population :	1 463,74 €
- Recettes réelles de fonctionnement / population :	1 583,22 €
- Dépenses d'équipement brut / population :	2 508,53 €
- Encours de dette / population :	0,00 €
- D.G.F. / population :	0,00 €
- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :	48,32 %
- Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement :	92,45 %
- Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement :	158,44 %
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement :	0,00 %
- Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement :	7,55 %

b) Etat de la dette

Néant (la commune n'a plus d'emprunt en cours depuis le 1^{er} janvier 2023).



Fait à La Chapelle Saint Aubin,
le 3 avril 2024

Le Maire,
Joël LE BOLU

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de budget primitif 2024 exposé ci-dessus.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessus à la somme de 8 475 000,00 € en section de fonctionnement et à la somme de 5 880 000,00 € en section d'investissement.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : LA CHAPELLE SAINT AUBIN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21720065800037

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE LE MANS METROPOLE ET
AMENDES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	41
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	43
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	46
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	50

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	53
B3.1 - Etat des provisions constituées	54
B3.2 - Etalement des provisions	56
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	57
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	58
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	59
B9 - Etat du personnel	60
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	63
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	64
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	65
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	66
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	67

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	2 344

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 463,74
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 583,22
3	Dépenses d'équipement brut / population	2 508,53
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	48,32 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	92,45 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	158,44 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7,55 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	4 268 268,27	5 368 630,40	4 102 237,96	A1 5 202 600,09
Investissement	1 101 498,17	1 559 085,94	(3) -18 912,58	A2 438 675,19
Fonctionnement	3 166 770,10	3 809 544,46	(4) 4 121 150,54	A3 4 763 924,90

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 80 000,00	III + IV 134 173,00	B1	54 173,00	
Investissement	I 80 000,00	III 134 173,00	B2	54 173,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	5 256 773,09
Investissement	A2 + B2	492 848,19
Fonctionnement	A3 + B3	4 763 924,90

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 80 000,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
28	Opération d'équipement n° 28	5 040,00
32	Opération d'équipement n° 32	3 877,00
40	Opération d'équipement n° 40	33 474,00
43	Opération d'équipement n° 43	25 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	12 609,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 134 173,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	134 173,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	5 800 000,00	5 307 152,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	80 000,00	134 173,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 438 675,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		5 880 000,00	5 880 000,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	8 475 000,00	3 711 076,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 763 924,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		8 475 000,00	8 475 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		14 355 000,00	14 355 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	44 074,00	33 474,00	8 000,00	8 000,00	41 474,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	5 343 600,00	12 609,00	5 792 000,00	5 792 000,00	5 804 609,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	53 326,00	33 917,00	0,00	0,00	33 917,00
Total des dépenses d'équipement		5 441 000,00	80 000,00	5 800 000,00	5 800 000,00	5 880 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 441 000,00	80 000,00	5 800 000,00	5 800 000,00	5 880 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 213,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 213,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	5 442 213,00	80 000,00	5 800 000,00	5 800 000,00	5 880 000,00
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 880 000,00
---	---------------------

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
 (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
 (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
 (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
 (8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	552 125,00	134 173,00	155 423,00	155 423,00	289 596,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	13 949,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		566 074,00	134 173,00	155 423,00	155 423,00	289 596,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	319 414,00	0,00	107 729,00	107 729,00	107 729,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	589 512,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		908 926,00	0,00	107 729,00	107 729,00	107 729,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 475 000,00	134 173,00	263 152,00	263 152,00	397 325,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	3 931 204,00		4 855 966,00	4 855 966,00	4 855 966,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	203 796,00		188 034,00	188 034,00	188 034,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 135 000,00		5 044 000,00	5 044 000,00	5 044 000,00

TOTAL	5 610 000,00	134 173,00	5 307 152,00	5 307 152,00	5 441 325,00
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	438 675,00
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 880 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	5 044 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 300 000,00	0,00	1 445 000,00	1 445 000,00	1 445 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 555 000,00	0,00	1 658 000,00	1 658 000,00	1 658 000,00
014	Atténuations de produits	42 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	285 000,00	0,00	298 000,00	298 000,00	298 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 182 000,00	0,00	3 419 000,00	3 419 000,00	3 419 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 190 000,00	0,00	3 431 000,00	3 431 000,00	3 431 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	3 931 204,00	0,00	4 855 966,00	4 855 966,00	4 855 966,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	203 796,00	0,00	188 034,00	188 034,00	188 034,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 135 000,00	0,00	5 044 000,00	5 044 000,00	5 044 000,00

TOTAL	7 325 000,00	0,00	8 475 000,00	8 475 000,00	8 475 000,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 475 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	120 215,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	81 495,00	0,00	1 949 438,00	1 949 438,00	1 949 438,00
731	Fiscalité locale	2 703 505,00	0,00	1 261 360,00	1 261 360,00	1 261 360,00
74	Dotations et participations (3)	260 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	137 635,00	0,00	165 578,00	165 578,00	165 578,00
Total des recettes de gestion courante		3 303 850,00	0,00	3 701 876,00	3 701 876,00	3 701 876,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	8 100,00	8 100,00	8 100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	5 000,00		1 100,00	1 100,00	1 100,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 308 850,00	0,00	3 711 076,00	3 711 076,00	3 711 076,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 213,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 213,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	3 310 063,00	0,00	3 711 076,00	3 711 076,00	3 711 076,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 763 924,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 475 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	5 044 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 463 391,00		4 463 391,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	8 000,00	0,00	8 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 408 609,00	0,00	1 408 609,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 880 000,00	0,00	5 880 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 880 000,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 445 000,00		1 445 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 658 000,00		1 658 000,00
014	Atténuations de produits	18 000,00		18 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	298 000,00	0,00	298 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	9 000,00	0,00	9 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	3 000,00	188 034,00	191 034,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		4 855 966,00	4 855 966,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 431 000,00	5 044 000,00	8 475 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 475 000,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	107 729,00	0,00	107 729,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	289 596,00	0,00	289 596,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		188 034,00	188 034,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		4 855 966,00	4 855 966,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	397 325,00	5 044 000,00	5 441 325,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	438 675,00
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 880 000,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	500,00		500,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	125 000,00		125 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	1 949 438,00		1 949 438,00
731 Fiscalité locale	1 261 360,00		1 261 360,00
74 Dotations et participations (8)	200 000,00		200 000,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	165 578,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	8 100,00	0,00	8 100,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	1 100,00	0,00	1 100,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	3 711 076,00	0,00	3 711 076,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 763 924,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 475 000,00
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 442 213,00	80 000,00	0,00	5 800 000,00	5 800 000,00	0,00	5 800 000,00	5 880 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 600,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 609 400,00	12 609,00	0,00	1 396 000,00	1 396 000,00	0,00	1 396 000,00	1 408 609,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	3 821 000,00	67 391,00	0,00	4 396 000,00	4 396 000,00	0,00	4 396 000,00	4 463 391,00
Total des dépenses d'équipement		5 441 000,00	80 000,00	0,00	5 800 000,00	5 800 000,00	0,00	5 800 000,00	5 880 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 441 000,00	80 000,00	0,00	5 800 000,00	5 800 000,00	0,00	5 800 000,00	5 880 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 213,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 213,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	5 880 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 020 488,00	134 173,00	5 307 152,00	5 307 152,00	5 441 325,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	552 125,00	134 173,00	155 423,00	155 423,00	289 596,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	13 949,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		566 074,00	134 173,00	155 423,00	155 423,00	289 596,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	319 414,00	0,00	107 729,00	107 729,00	107 729,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		319 414,00	0,00	107 729,00	107 729,00	107 729,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		885 488,00	134 173,00	263 152,00	263 152,00	397 325,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 931 204,00		4 855 966,00	4 855 966,00	4 855 966,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	203 796,00		188 034,00	188 034,00	188 034,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 135 000,00		5 044 000,00	5 044 000,00	5 044 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	438 675,00
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	5 880 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	5 442 213,00	80 000,00	0,00	5 800 000,00	5 800 000,00	0,00	5 800 000,00	5 880 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 600,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00
2051	Concessions, droits similaires	10 600,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 609 400,00	12 609,00	0,00	1 396 000,00	1 396 000,00	0,00	1 396 000,00
2111	Terrains nus	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00
2115	Terrains bâtis	950 000,00	3 200,00	0,00	545 000,00	545 000,00	0,00	545 000,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	25 000,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00
2131	Bâtiments publics	283 800,00	5 923,00	0,00	404 000,00	404 000,00	0,00	404 000,00
2152	Installations de voirie	6 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	165 000,00	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00	0,00	125 000,00
21611	Biens sous-jacents	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00
2183	Matériel informatique	29 600,00	3 486,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	42 600,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	72 400,00	0,00	0,00	44 000,00	44 000,00	0,00	44 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	3 821 000,00	67 391,00	0,00	4 396 000,00	4 396 000,00	0,00	4 396 000,00
	Total des dépenses d'équipement	5 441 000,00	80 000,00	0,00	5 800 000,00	5 800 000,00	0,00	5 800 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

LA CHAPELLE SAINT AUBIN - MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 441 000,00	80 000,00	0,00	5 800 000,00	5 800 000,00	0,00	5 800 000,00	5 880 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	1 213,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	1 213,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 213,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 213,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
28	A Nouvelle mairie		3 446 422,19	5 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32	COURTS DE PADEL COUVERTS		500 803,90	3 877,00	0,00	0,00	0,00	0,00
38	CHAUFFERIE SAINT CHRISTOPHE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40	MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE		9 498,00	33 474,00	0,00	0,00	0,00	0,00
42	CHAUFFERIE MAISON POUR TOUS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
43	CABINET DENTAIRE		775 385,34	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44	EXTENSION SALLE DE GYMNASTIQUE		0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
46	CONSOLIDATION ET TRANSFORMATION MAIRIE BAT1		0,00	0,00	806 000,00	806 000,00	0,00	806 000,00
47	GENDARMERIE		71 073,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
48	HALLE DE TENNIS ACCESSIBILITE PMR		0,00	0,00	140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00
49	CIMETIERE NOUVEL ESPACE CINERAIRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
50	ETUDE COUVERTURE SALLE OMNISPORTS/POSE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51	ESPACE VEGETALISE URBAIN		0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00
52	PISTES DE PADEL BARDAGE COTE OUEST		0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
TOTAL			4 803 182,43	67 391,00	4 396 000,00	4 396 000,00	0,00	4 396 000,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 28
LIBELLE : A Nouvelle mairie
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		3 446 422,19	a	5 040,00	b
				0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 446 422,19	5 040,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	3 433 863,03	5 040,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	12 559,16	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		787 513,43	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	772 600,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	300 000,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	472 600,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	14 913,43	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 354,27	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	12 559,16	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-5 040,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 32
LIBELLE : COURTS DE PADEL COUVERTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		500 803,90	a	3 877,00	b
				0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	564,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	564,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	26 263,80	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	20 470,80	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	4 317,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	1 476,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	473 976,10	3 877,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	466 364,76	3 877,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	7 611,34	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		55 111,34	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	47 500,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	47 500,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	7 611,34	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	7 611,34	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-3 877,00
--------------------------------------	------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 38
LIBELLE : CHAUFFERIE SAINT CHRISTOPHE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 40
LIBELLE : MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		9 498,00	a 33 474,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 498,00	33 474,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	9 498,00	33 474,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-33 474,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 42
LIBELLE : CHAUFFERIE MAISON POUR TOUS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 43
LIBELLE : CABINET DENTAIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		775 385,34	a 25 000,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 982,76	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	7 982,76	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	767 402,58	25 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	767 402,58	25 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		60 438,55	c 134 173,00	128 477,00	d 128 477,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	57 502,80	134 173,00	128 477,00	128 477,00
1323	Subv. non transf. Départements	13 402,80	31 273,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	128 477,00	128 477,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	44 100,00	102 900,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	2 935,75	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 935,75	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	237 650,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 44
LIBELLE : EXTENSION SALLE DE GYMNASTIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	3 000 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-3 000 000,00
--------------------------------------	----------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 46
LIBELLE : CONSOLIDATION ET TRANSFORMATION MAIRIE BAT1
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
			806 000,00	806 000,00	806 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	806 000,00	806 000,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	806 000,00	806 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-806 000,00
--------------------------------------	--------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 47
LIBELLE : GENDARMERIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		71 073,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	71 073,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	71 073,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		16 841,94	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	16 841,94	0,00	26 946,00	26 946,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	16 841,94	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	26 946,00	26 946,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	26 946,00
--------------------------------------	------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 48
LIBELLE : HALLE DE TENNIS ACCESSIBILITE PMR
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	140 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-140 000,00
--------------------------------------	--------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 49
LIBELLE : CIMETIERE NOUVEL ESPACE CINERAIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 50
LIBELLE : ETUDE COUVERTURE SALLE OMNISPORTS/POSE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 51
LIBELLE : ESPACE VEGETALISE URBAIN
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
				400 000,00	400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-400 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 52
 LIBELLE : PISTES DE PADEL BARDAGE COTE OUEST
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	50 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-50 000,00
--------------------------------------	-------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		5 020 488,00	134 173,00	5 307 152,00	5 307 152,00	5 441 325,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	552 125,00	134 173,00	155 423,00	155 423,00	289 596,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	44 676,00	31 273,00	0,00	0,00	31 273,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	70 228,00	0,00	128 477,00	128 477,00	128 477,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	437 221,00	102 900,00	26 946,00	26 946,00	129 846,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	13 949,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	13 949,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		566 074,00	134 173,00	155 423,00	155 423,00	289 596,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	319 414,00	0,00	107 729,00	107 729,00	107 729,00
10222	FCTVA	315 831,00	0,00	105 104,00	105 104,00	105 104,00
10223	TICPE 2e part	0,00	0,00	2 625,00	2 625,00	2 625,00
10228	Autres fonds d'investissement	3 583,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		319 414,00	0,00	107 729,00	107 729,00	107 729,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		885 488,00	134 173,00	263 152,00	263 152,00	397 325,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 931 204,00		4 855 966,00	4 855 966,00	4 855 966,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	203 796,00		188 034,00	188 034,00	188 034,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 554,00		868,00	868,00	868,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	22 675,00		22 638,00	22 638,00	22 638,00
28182	Matériel de transport	19 023,00		5 745,00	5 745,00	5 745,00
28183	Matériel informatique	23 650,00		26 610,00	26 610,00	26 610,00

LA CHAPELLE SAINT AUBIN - MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28184	Matériel de bureau et mobilier	76 808,00		81 096,00	81 096,00	81 096,00
28188	Autres immo. corporelles	57 086,00		51 077,00	51 077,00	51 077,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 135 000,00		5 044 000,00	5 044 000,00	5 044 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 325 000,00	0,00	0,00	8 475 000,00	8 475 000,00	0,00	8 475 000,00	8 475 000,00
011	Charges à caractère général (3)	1 300 000,00	0,00	0,00	1 445 000,00	1 445 000,00	0,00	1 445 000,00	1 445 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 555 000,00	0,00		1 658 000,00	1 658 000,00		1 658 000,00	1 658 000,00
014	Atténuations de produits	42 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	285 000,00	0,00	0,00	298 000,00	298 000,00	0,00	298 000,00	298 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 182 000,00	0,00	0,00	3 419 000,00	3 419 000,00	0,00	3 419 000,00	3 419 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		8 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
Total des dépenses réelles		3 190 000,00	0,00	0,00	3 431 000,00	3 431 000,00	0,00	3 431 000,00	3 431 000,00
023	Virement à la section d'investissement	3 931 204,00			4 855 966,00	4 855 966,00		4 855 966,00	4 855 966,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	203 796,00			188 034,00	188 034,00		188 034,00	188 034,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 135 000,00			5 044 000,00	5 044 000,00		5 044 000,00	5 044 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	8 475 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 310 063,00	0,00	3 711 076,00	3 711 076,00	3 711 076,00
013	Atténuations de charges (2)	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	120 215,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	81 495,00	0,00	1 949 438,00	1 949 438,00	1 949 438,00
731	Fiscalité locale	2 703 505,00	0,00	1 261 360,00	1 261 360,00	1 261 360,00
74	Dotations et participations (2)	260 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	137 635,00	0,00	165 578,00	165 578,00	165 578,00
Total des recettes de gestion des services		3 303 850,00	0,00	3 701 876,00	3 701 876,00	3 701 876,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	8 100,00	8 100,00	8 100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	5 000,00	0,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
Total des recettes financières		5 000,00	0,00	9 200,00	9 200,00	9 200,00
Total des recettes réelles		3 308 850,00	0,00	3 711 076,00	3 711 076,00	3 711 076,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	4 763 924,00
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	8 475 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 325 000,00	0,00	0,00	8 475 000,00	8 475 000,00	0,00	8 475 000,00	8 475 000,00
011	Charges à caractère général (4)	1 300 000,00	0,00	0,00	1 445 000,00	1 445 000,00	0,00	1 445 000,00	1 445 000,00
6042	Achats de prestations de services	44 500,00	0,00	0,00	69 500,00	69 500,00	0,00	69 500,00	69 500,00
60611	Eau et assainissement	11 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60612	Énergie - Électricité	363 000,00	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00
60622	Carburants	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
60623	Alimentation	63 000,00	0,00	0,00	73 000,00	73 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 500,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	18 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
60633	Fournitures de voirie	2 500,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60636	Vêtements de travail	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6064	Fournitures administratives	7 500,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6067	Fournitures scolaires	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6068	Autres matières et fournitures	78 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
6078	Autres marchandises	1 000,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	15 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
613	Locations	25 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
61521	Entretien terrains	35 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	90 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	44 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	10 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	4 500,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61524	Entretien bois et forêts	10 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	38 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6156	Maintenance	58 000,00	0,00	0,00	55 500,00	55 500,00	0,00	55 500,00	55 500,00
6161	Multirisques	14 000,00	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	7 000,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6168	Autres primes d'assurance	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
618	Divers	30 000,00	0,00	0,00	14 500,00	14 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00

LA CHAPELLE SAINT AUBIN - MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	96 000,00	0,00		114 000,00	114 000,00	0,00	114 000,00	114 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
625	Déplacements et missions	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	24 500,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6282	Frais de gardiennage	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	60 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	3 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	0,00		127 000,00	127 000,00	0,00	127 000,00	127 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	16 000,00	0,00		17 500,00	17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 555 000,00	0,00		1 658 000,00	1 658 000,00		1 658 000,00	1 658 000,00
6218	Autre personnel extérieur	14 000,00	0,00		19 580,00	19 580,00		19 580,00	19 580,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	38 000,00	0,00		39 780,00	39 780,00		39 780,00	39 780,00
6411	Personnel titulaire	1 026 000,00	0,00		1 065 000,00	1 065 000,00		1 065 000,00	1 065 000,00
6413	Personnel non titulaire	52 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	2 000,00	0,00		6 700,00	6 700,00		6 700,00	6 700,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	419 400,00	0,00		440 020,00	440 020,00		440 020,00	440 020,00
6470	Autres charges sociales	3 600,00	0,00		16 500,00	16 500,00		16 500,00	16 500,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00		420,00	420,00		420,00	420,00
014	Atténuations de produits	42 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	17 096,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
7395	Reversements de fraction de TVA	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
7498	Autres revers./dotations, participations	24 904,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	285 000,00	0,00	0,00	298 000,00	298 000,00	0,00	298 000,00	298 000,00
65311	Indemnités de fonction	74 568,00	0,00		77 930,00	77 930,00	0,00	77 930,00	77 930,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
65313	Cotisations de retraite	12 659,00	0,00		14 250,00	14 250,00	0,00	14 250,00	14 250,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 403,00	0,00		8 900,00	8 900,00	0,00	8 900,00	8 900,00
65315	Formation	5 292,00	0,00		6 851,00	6 851,00	0,00	6 851,00	6 851,00

LA CHAPELLE SAINT AUBIN - MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	52,00	0,00		55,00	55,00	0,00	55,00	55,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 065,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 961,00	0,00		5 990,00	5 990,00	0,00	5 990,00	5 990,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	2 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 000,00	0,00		5 902,00	5 902,00	0,00	5 902,00	5 902,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	30 000,00	0,00		30 522,00	30 522,00	0,00	30 522,00	30 522,00
657362	Subv.Fonct. BA/régies	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	135 000,00	0,00		133 000,00	133 000,00	0,00	133 000,00	133 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 182 000,00	0,00	0,00	3 419 000,00	3 419 000,00	0,00	3 419 000,00	3 419 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	5 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		8 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
Total des dépenses réelles		3 190 000,00	0,00	0,00	3 431 000,00	3 431 000,00	0,00	3 431 000,00	3 431 000,00
023	Virement à la section d'investissement	3 931 204,00			4 855 966,00	4 855 966,00		4 855 966,00	4 855 966,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	203 796,00			188 034,00	188 034,00		188 034,00	188 034,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	203 796,00			188 034,00	188 034,00		188 034,00	188 034,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 135 000,00			5 044 000,00	5 044 000,00		5 044 000,00	5 044 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 310 063,00	0,00	3 711 076,00	3 711 076,00	3 711 076,00
013	Atténuations de charges (3)	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	120 215,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	875,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
7062	Redevances services à caractère culturel	4 440,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7066	Redevances services à caractère social	23 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	89 775,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	125,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	2 000,00	0,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	81 495,00	0,00	1 949 438,00	1 949 438,00	1 949 438,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	1 870 303,00	1 870 303,00	1 870 303,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	20 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
73221	FNGIR	48 495,00	0,00	48 495,00	48 495,00	48 495,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	13 000,00	0,00	10 640,00	10 640,00	10 640,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 703 505,00	0,00	1 261 360,00	1 261 360,00	1 261 360,00
73111	Impôts directs locaux	1 479 760,00	0,00	998 360,00	998 360,00	998 360,00
73112	Cotisation sur la VAE	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	658 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	59 489,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	35 426,00	0,00	83 000,00	83 000,00	83 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
74	Dotations et participations (3)	260 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
744	FCTVA	10 187,00	0,00	12 040,00	12 040,00	12 040,00
74718	Autres participations Etat	117,00	0,00	250,00	250,00	250,00
7473	Participation départements	290,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	10 000,00	0,00	11 400,00	11 400,00	11 400,00
74751	Participation GFP de rattachement	74 632,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7478	Participation Autres organismes	3 600,00	0,00	1 499,00	1 499,00	1 499,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	9 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00

LA CHAPELLE SAINT AUBIN - MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN - BP - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
748312	D.C.R.T.P.	22 473,00	0,00	21 214,00	21 214,00	21 214,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	43 087,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	65 684,00	0,00	69 597,00	69 597,00	69 597,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 280,00	0,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	137 635,00	0,00	165 578,00	165 578,00	165 578,00
752	Revenus des immeubles	135 000,00	0,00	160 563,00	160 563,00	160 563,00
755	Dédits et pénalités	0,00	0,00	4 788,00	4 788,00	4 788,00
7588	Autres produits divers gestion courante	2 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	227,00	227,00	227,00
Total des recettes de gestion des services		3 303 850,00	0,00	3 701 876,00	3 701 876,00	3 701 876,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	8 100,00	8 100,00	8 100,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	8 100,00	8 100,00	8 100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	5 000,00		1 100,00	1 100,00	1 100,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	5 000,00		1 100,00	1 100,00	1 100,00
Total des recettes réelles		3 308 850,00	0,00	3 711 076,00	3 711 076,00	3 711 076,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 213,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	1 213,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 213,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2500.00 €		26-06-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Aménagement de véhicules	5	26/06/2023
L	Equipement des cuisines	10	26/06/2023
L	Gros matériel et outillage	10	26/06/2023
L	Logiciels Informatiques	2	26/06/2023
L	Materiel audio-video-photo-télévisuel	5	26/06/2023
L	Materiel de Bureau et reproduction	5	26/06/2023
L	Materiel de Loisirs	5	26/06/2023
L	Matériel de Télécommunication	6	26/06/2023
L	Materiel Electro-ménager	5	26/06/2023
L	Matériel et outillage techniques de voirie, environnement	5	26/06/2023
L	Materiel Informatique	3	26/06/2023
L	Materiel medical	5	26/06/2023
L	Materiel sportif	5	26/06/2023
L	Mobilier Intérieur	10	26/06/2023
L	Mobilier Urbain	10	26/06/2023
L	Subventions versées sur immeubles ou installations	30	26/06/2023
L	Subventions versées sur infrastructures d'intérêt national	40	26/06/2023
L	Subventions versées sur mobiliers ou frais d'études	5	26/06/2023
L	Véhicules légers, utilitaires, agricoles et espaces verts	5	26/06/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	3 000,00		6 100,00	9 100,00	5 000,00	4 100,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	3 000,00		6 100,00	9 100,00	5 000,00	4 100,00
Créances de plus 2 ans	3 000,00	14/04/2021	6 100,00	9 100,00	5 000,00	4 100,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	3 000,00		6 100,00	9 100,00	5 000,00	4 100,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	3 000,00		6 100,00	9 100,00	5 000,00	4 100,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					148 209,06	37 052,34										1 315,36	4 631,53	
COMMUNE DE LA CHAPELLE ST AUBIN	1997	P	Garantie 3 logts. PLA au dessus commerces	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATI	148 209,06	37 052,34	6,75	A	R	4,300	R		3,550	A-1		1 315,36	4 631,53	
TOTAL GENERAL					148 209,06	37 052,34										1 315,36	4 631,53	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 711 076,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					133 000,00
65748	31	SUBVENTION	COMITE FSGT SARTHE	Association	1 000,00
65748	32	SUBVENTION	RESTO DU COEUR	Association	1 000,00
65748	33	SUBVENTION	AFM COORDINATION TELETHON	Association	1 000,00
65748	17	SUBVENTION	UNION SYNDICALE APICOLE	Association	1 500,00
65748	34	RESERVE SUBVENTIONS NON AFFECTEES	DIVERS	Association	5 018,00
65748	3	SUBVENTION	LES AMIS DE ST CHRISTOPHE	Association	18 000,00
65748	4	SUBVENTION	ACCUEIL EDUCATIF	Association	20 000,00
65748	5	SUBVENTION	COOPERATIVE SCOLAIRE	Association	5 000,00
65748	7	SUBVENTION	ASCSA COUNTRY	Association	1 000,00
65748	18	SUBVENTION	VELO CLUB CONLINOIS	Association	2 200,00
65748	8	SUBVENTION	LES P TITS LUTINS	Association	500,00
65748	9	SUBVENTION	LES PETITS BOURDONS	Association	1 000,00
65748	10	SUBVENTION	AACSA	Association	800,00
65748	12	SUBVENTION	AVENIR REALITE LA CHAPELLE SAINT AUBIN	Association	1 200,00
65748	14	SUBVENTION	PARENTS D'ELEVES FCPE	Association	1 300,00
65748	15	SUBVENTION	ENCOURAGE MANS ASSOCIATION	Association	700,00
65748	16	SUBVENTION	UNC AFN OPEX	Association	400,00
65748	19	SUBVENTION	L'ANTONNIERE JUDO CLUB 72	Association	140,00
65748	36	SUBVENTION	ASSOCIATION POETIC'ALIX	Association	1 000,00
65748	23	SUBVENTION	CLUB DES RETRAITES	Association	600,00
65748	24	SUBVENTION	CONCILIATEURS DE JUSTICE	Association	100,00
65748	25	SUBVENTION	ECOLE DE MUSIQUE HEMIOLE	Entreprise	2 000,00
65748	1	SUBVENTION	ASCA	Association	65 742,00
65748	28	SUBVENTION	ASSOCIATION PAIN CONTRE LA FAIM	Association	1 800,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00	1,66	9,66	8,66	0,00	8,66
Adjoint administratif	C	3,00	1,66	4,66	4,66	0,00	4,66
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		13,00	6,44	19,44	19,44	0,00	19,44
Adjoint technique	C	6,00	3,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique ppal 1ere cl	C	1,00	1,78	2,78	2,78	0,00	2,78
Adjoint technique ppal 2° cl	C	4,00	1,66	5,66	5,66	0,00	5,66
Agent de maîtrise	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
AGENT SPE PPAL DE 2EME CLASSE ECOLES MAT	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,89	0,89	0,89	0,00	0,89
Adjoint du patrimoine	C	0,00	0,89	0,89	0,89	0,00	0,89
Adjoint du patrimoine ppal 1° cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00

LA CHAPELLE SAINT AUBIN - MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN - BP - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint d'animation ppal 2° cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		25,00	8,99	33,99	32,99	0,00	32,99

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	438 675,00	438 675,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	54 173,00	54 173,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	5 149 104,00	5 149 104,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	5 149 104,00	5 149 104,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 149 104,00	III 5 149 104,00
Ressources propres externes de l'année (a)		105 104,00	105 104,00
10222	FCTVA	105 104,00	105 104,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		5 044 000,00	5 044 000,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	868,00	868,00
28158	<i>Autres inst., matériel, outill. techniques</i>	22 638,00	22 638,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	5 745,00	5 745,00
28183	<i>Matériel informatique</i>	26 610,00	26 610,00
28184	<i>Matériel de bureau et mobilier</i>	81 096,00	81 096,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	51 077,00	51 077,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 855 966,00	4 855 966,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	6 383 000,00	2,48	28,69	0,00	1 831 283,00	4,05
TFPNB	65 800,00	3,96	34,40	0,00	22 635,00	3,96
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	92 000,00	-23,87	13,20	0,00	12 144,00	-23,87
TOTAL	6 540 800,00	-35,51			1 866 062,00	-18,59

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par Le MAIRE (1),
 A La Chapelle-Saint-Aubin, le 15/04/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire
 A La Chapelle-Saint-Aubin, le 15/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

BOURBLANC Alain	
BRETON Martine	
CZINOBER Laure	
DAINNE Carole	
DU GRAND PLACITRE Marie-Christine	
DUMONT Valérie	
FOURNIER Thierry	
GARNIER Dominique	
GIRARD Franck	
KRYGIER Sophie	
LAUNAY Martine	
LE BOLU Joël	
LEMESLE Régis	
MAUBOUSSIN Philippe	
NOURY Eric	
POTELOIN Vanessa	
PRIGENT Jean-Pierre	
ROMAIN Jean-Philippe	
VAN HAAFTEN Marika	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par Le MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A La Chapelle-Saint-Aubin, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 19
 VOTES :

Pour : 19
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par Le MAIRE (1),
 A La Chapelle-Saint-Aubin, le 15/04/2024



Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire
 A La Chapelle-Saint-Aubin, le 15/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

BOURBLANC Alain	
BRETON Martine	
CZINOBER Laure	
DAINNE Carole	Procuratorship of BRETON Martine
DU GRAND PLACITRE Marie-Christine	
DUMONT Valérie	
FOURNIER Thierry	
GARNIER Dominique	Procuratorship of DUMONT Valérie
GIRARD Franck	Procuratorship of LEMESLE Régis
KRYGIER Sophie	
LAUNAY Martine	
LE BOLU Joël	
LEMESLE Régis	
MAUBOUSSIN Philippe	
NOURY Eric	
POTELAIN Vanessa	
PRIGENT Jean-Pierre	Procuratorship of LAUNAY Martine
ROMAIN Jean-Philippe	
VAN HAAFTEN Marika	